

Le Crucicaderlien

Bulletin
municipal

Ste Croix
de Caderle



Vie communale

Cadre de vie

Conseils
municipaux



N° 41 Mai 2016

Le mot du maire par intérim

Bonjour à tous,

La commune de Sainte Croix de Caderle vient de vivre un mois de mars bien difficile avec ces multiples démissions dans l'équipe municipale. Cela ne doit pas faire oublier toutes les bonnes choses qui ont été faites sur la commune depuis 18 ans (eau potable, bâtiments municipaux, aménagement pour les visiteurs, ...).

Et c'est donc à ma grande surprise que j'ai découvert le rôle de maire par intérim.

Une surprise de courte durée car il a fallu tout de suite se mettre activement au travail dans le but de réaliser le budget prévisionnel 2016 (à voter avant mi-avril).

Découverte aussi des mécanismes et lenteurs administratives qui ont empêché d'informer officiellement plus rapidement la population (même midi libre a été plus rapide et trop rapide à mon goût !!!).

Nous avons donc décidé de traduire une analyse financière réalisée par la trésorerie pour expliquer la situation économique de la mairie (Ste Croix n'est malheureusement pas la seule commune à avoir des problèmes financiers et même des démissions).

J'espère que ce travail permettra à tous de comprendre mieux mais surtout justement nos difficultés financières (sinon nous changerons de traducteur !!!).

Vous aurez compris que l'année 2016 est placée « en vigilance haute » ; c'est-à-dire que le contrôle des finances est notre priorité avec l'objectif d'avoir le meilleur résultat possible en fin d'année.

Cette analyse montre bien aussi que la situation économique de Sainte Croix de Caderle n'est plus viable sur le long terme (car nous sommes trop dépendant de ressources externes à la communes que nous ne maîtrisons pas).

Nous allons donc travailler sur un dossier important « le regroupement de communes » qui à mon avis est inévitable (Grande EPCI, grande région et bientôt plus grande commune ?).

Dans un avenir plus proche, le 1^{er} tour de l'élection municipale partielle complémentaire est prévue le 29 mai 2016 (si besoin un 2eme tour le dimanche suivant).

Le maire, par intérim, Ludovic MOURGUES

Etat Civil

Naissances

☞ Bienvenue à **Lucie RENAUX** qui est née le 12 février 2016 à Montpellier,
Félicitations aux parents **Jérémie et Sophie RENAUX** et au grand frère **Hugo!**

Mariage

☞ **MOURGUES Sandra et DA COSTA Angelo**
le samedi 05 mars 2016 au Bleynard (Lozère).
Ce même jour a été célébré le baptême de leur fils
Lisandro DA COSTA-MOURGUES.



Bienvenue aux nouveaux habitants :

- ♦ **Mme ESPAGNET Nadia et son fils Youn AUBRY,**
- ♦ **M DARDENNES Eric,**
- ♦ **Mme et M ROUX Jean-Jacques et Estelle,**
- ♦ **Mrs HOLLARD Philippe et EICHENBERGER Aliser.**

Pour la parution d'un acte d'Etat Civil dans le bulletin :

La Mairie n'étant pas obligatoirement au courant d'actes d'Etat Civil ayant lieu hors de la commune, il est nécessaire que les personnes qui souhaitent cette parution fassent les démarches auprès de

Sommaire

- P.2 Le mot du maire par intérim,
- P.3 Etat Civil,
- P.4 à 7 Point finances,
- P.8 à 9 Maison de Santé du secteur de Lasalle,
- P.10 Causses et Cévennes,
- P.11 Généalogie,
- P.12 La Festo del País,
- P.13 Le Pont du Gard,
- P.14 à 22 Conseil municipal du 06 novembre 2015,
- P.22 à 27 Conseil municipal du 18 décembre 2015 ,
- P.27 à 35 Conseil municipal du 15 avril 2016 ,
- P.36 Abonnement Crucicaderlien,
- P.37 Quelques numéros utiles.

Point Finances

Analyse financière - Ste Croix de Caderle

126 habitants – 63 foyers fiscaux
2 budgets : M 14 principal et M 49 service de l'eau

CONSTAT 2015

La commune ne dispose plus aujourd'hui des moyens suffisants pour le bon fonctionnement de ses opérations courantes (section de fonctionnement). Il est impératif d'être très vigilant sur la réalisation financière 2016.

3 raisons principales

01/ Depuis 2013, baisse des recettes et malgré les efforts, les dépenses sont restées supérieures aux recettes

RECETTES

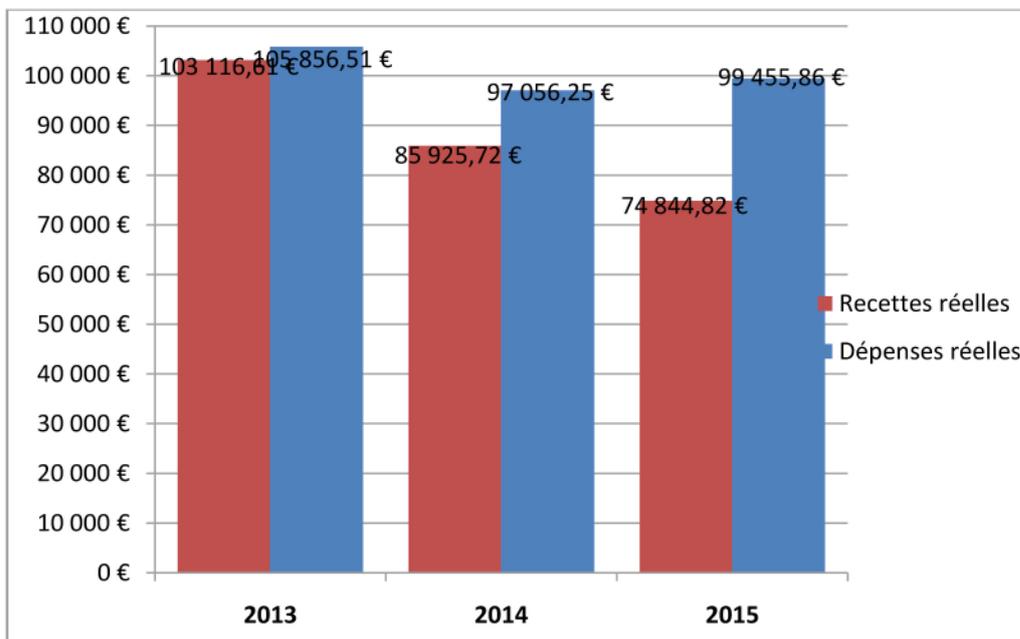
✓ Baisse des recettes réelles de fonctionnement :

2013 :	103 116.61 €
2014 :	85 925.72 €
2015 :	74 844.82 €

DEPENSES

✓ Efforts engagés depuis 2014 sur les dépenses de fonctionnement:

2013 :	105 856.51 €
2014 :	97 056.25 €
2015 :	99 455.86 €



02 / L'intégration à la communauté d'agglomération d'Alès

au 1er janvier 2013 a impliqué un changement de régime de fiscalité et donc une modification de notre « Potentiel fiscal », qui est un des critères d'attribution de dotation du Département. Cela a eu pour conséquence la suppression de dotations du Département.

03/ Les travaux d'investissement ont été financés une grande partie par les économies cumulées de la section de fonctionnement de la commune (derniers travaux réalisés en 2014 ceux qui vont engendrer moins de FCTVA en 2017).

Point Finances

Dans le détail :

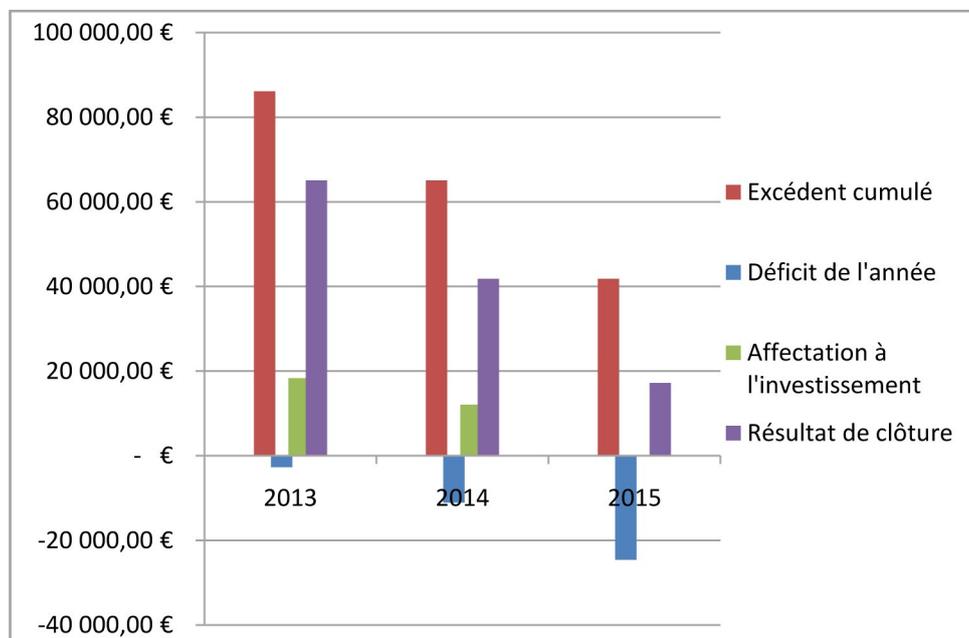
A ✓ Le financement du fonctionnement de la commune se fait : en grande partie par les impôts locaux, les dotations de l'état, du département et les dotations d'Alès Agglo. En ressources secondaires et non prévisibles de la commune : les ventes de livres, locations, de salle, de chauffage, le revenus de l'appartement, vente de concessions...

Entre 2013 et 2015, les dotations de l'état et du département ont baissées (on a perdu environ depuis 3 ans 30 000.00 € de dotations).

B ✓ L'excédent cumulé devient insuffisant pour élaborer un budget (économie des années précédentes) :

Les économies cumulées sur la section de fonctionnement ont considérablement diminuées suite :

- aux 3 années consécutives de résultats déficitaires sur le résultat de clôture de l'année en cours,
- aux affectations de résultats à la section d'investissement pour couvrir le déficit engendré par des dépenses supérieures aux recettes en investissement (budget travaux mairie). En 3 ans nous sommes passés de 86 125.64 € à 17 188.17 € soit 68 937.47 € en moins dans « la cagnotte » de la section de fonctionnement.



C ✓ L'Auto – Financement n'est plus possible.

Dans l'élaboration du budget, la section de fonctionnement doit avoir des recettes supérieures aux dépenses afin de transférer ce « plus » en section d'investissement pour pouvoir d'une part payer le capital des emprunts et investir dans des travaux.

Point Finances

Exemple d'autofinancement :

Fonctionnement (courant)		Investissement (travaux)	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1000	1500	250 ← Remboursement du capital des emprunts	500 virement de la section de fonctionnement
500 « le plus » (excédent dégagé) virement à la section d'investissement		250 travaux	

Les 500 d'excédent de Fonctionnement passent en Recettes d'Investissement et se divisent en Dépenses d'Investissement (250 remboursements et 250 travaux).

D ✓ Endettement élevé qui ne permet plus d'investissement.

Fin 2015 il était de 155 923 € qui correspond à 1 239 €/habitant de la commune alors que la moyenne départementale est de 723 €/habitant.

L'endettement a progressivement diminué entre 2011 et 2014 mais remonte en 2015 suite à la contraction d'un nouvel emprunt nécessaire pour régler les travaux de l'aire de repos finis en 2014.

E ✓ Les Taux d'impôts locaux sont très faible

Le produit net des impôts locaux est largement inférieur à la moyenne (52€/habitant sur la commune contre 258 €/habitant en moyenne).

Ces recettes restent insuffisantes pour financer le budget communal, les impôts locaux représentent 21% des recettes totales sur l'année 2015.

En conclusion:

Les baisses de ressources (A) ont eu pour conséquence, entre autre, la baisse des économies (B), puis une Capacité d'Auto-Financement qui n'a plus été possible. Il a donc fallu réaliser un emprunt en 2015 pour financer les travaux réalisés en 2014, ce qui a eu pour effet d'augmenter l'endettement (D). De plus le produit net des impôts locaux est faible sur notre commune (E).

Un rapport de la trésorerie de 2015 indique :

« La seule marge de manœuvre à la disposition de la commune reste les décisions prises en matière de détermination des taux d'impositions »

Avec ce résultat fin 2015, 2 options se présentaient pour l'élaboration du BP 2016:

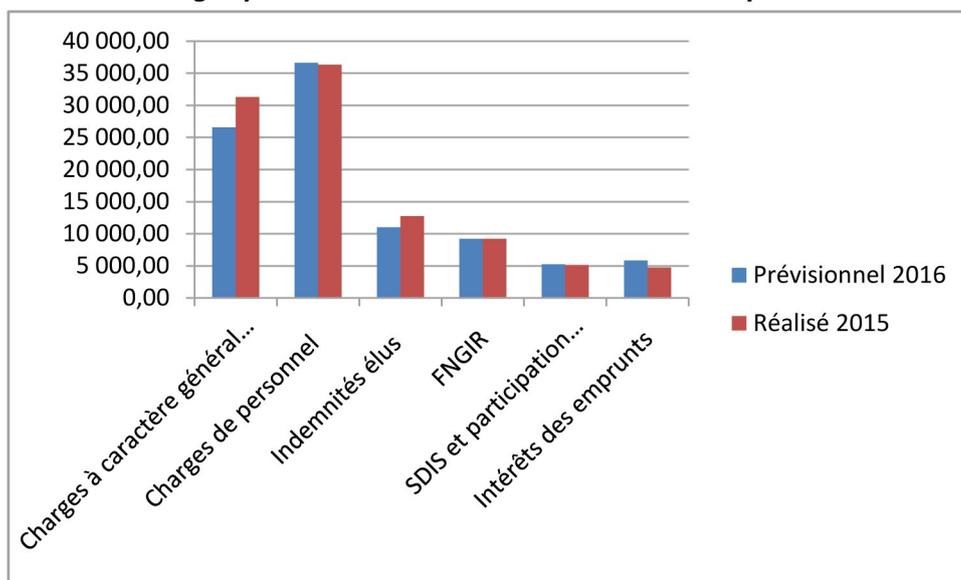
1 – Rester à un taux d'imposition constant, et donc BP 2016 impossible à équilibrer. Dans ce cas la sous-préfecture aurait dû transmettre à la chambre régionale des comptes qui aurait analysé et établi un rapport demandant de trouver des ressources (impôt locaux) avec une procédure qui aurait pris 2 mois minimum.

2- Augmentation des taux d'imposition «dans la mesure du raisonnable» avec une baisse des dépenses (la rigidité des charges laisse peu de marge mais les 2 principaux postes sont la suppression des festivités de fin d'année et le non-paiement d'élus pendant les 3 mois d'intérim) avec pour but d'équilibrer le BP 2016.

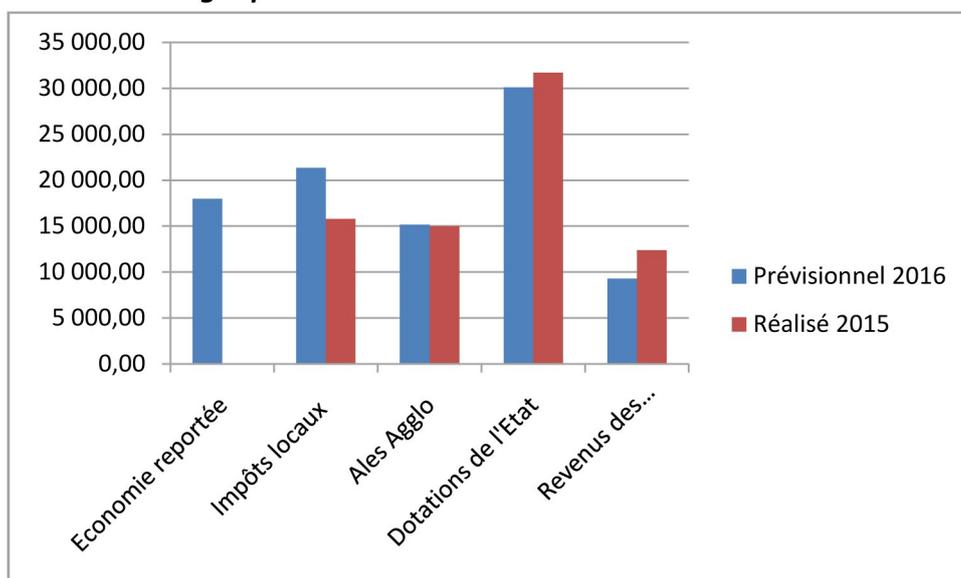
Point Finances

Le BP 2016 a été réalisé avec cette option 2 qui a pour conséquence une augmentation de 12% en moyenne des impôts locaux pour les contribuables (tous taux confondus communaux, départementaux et intercommunaux) et demande une très grande vigilance des dépenses pour l'exercice 2016.

Budget prévisionnel 2016 Fonctionnement Dépenses



Budget prévisionnel 2016 Fonctionnement Recettes



En recette au BP 2016, 6% de la Taxe Foncière bâtie communale (5 544€) sera reversée à Ales Agglos qui sera aussi intégralement remboursé dans l'attribution de compensation d'Ales Agglos, dans le but d'un lissage des taux avec l'incorporation des EPCI du nord d'Ales au 1^{er} janvier 2017.

Maison de santé pluriprofessionnelle de Lasalle Accueil d'associations et d'institutions



1 Route Sainte Croix de Caderle
30460 Lasalle

Tel: 04 28 27 03 00 / Fax: 04 66 30 06 98



Conseil départemental
UTASI Cévennes -Aigoual

- Assistante sociale

Sur rendez-vous tous les jeudis matin, de 9h30 à 11h30

Tel : 04 66 77 09 10

- Evaluatrices personnes âgées – personnes handicapées

Permanence tous les premiers lundis du mois, de 10h00 à 12h00

Tel : 04 66 61 78 17



Association Paul Bouvier
Service accessibilité

Permanences ponctuelles d'information sur la surdité, les déficiences auditives, les aides techniques, les troubles du langage.

Tel : 04 66 77 22 06



Service de Soins Infirmiers à Domicile Fondation Rollin

Tel : 04 66 61 70 59

Association Les Cocons

Service d'Aide à Domicile

Permanences le lundi après-midi, de 15h00 à 17h00

Tel : 04 66 30 13 19



Association Présence 30
Service d'Aide à Domicile

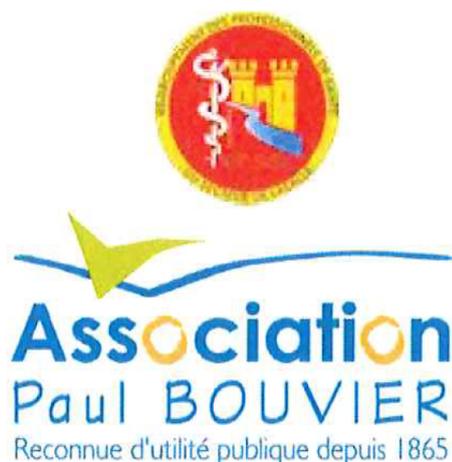
Permanences le deuxième mardi du mois, de 14h00 à 17h00

Tel : 04 66 55 84 20

Centre de soins, d'accompagnement et de prévention
en addictologie La Draille

Sur rendez-vous, le mercredi après-midi

Tel : 04 67 81 27 20



Permanence de l'Association
Dans les locaux de la Maison de Santé
de Lasalle

le jeudi 2 juin
de 14h à 17h

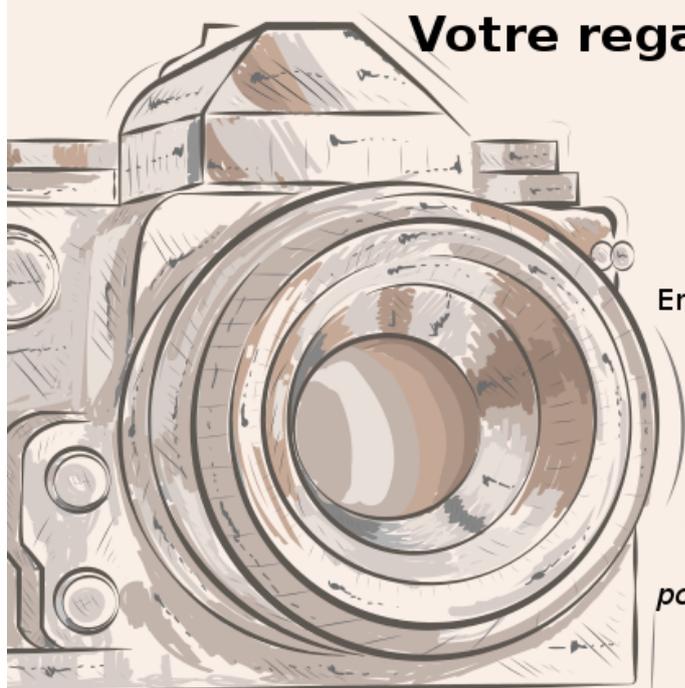


1, Route de Sainte-Croix-de-Caderle
30460 LASALLE

Opération Points de Vue

Les Causses et Cévennes inscrits au
patrimoine mondial de l'UNESCO

Votre regard nous intéresse !



Envoyez-nous vos photos

avant le **30 septembre 2016**

avec une légende, un commentaire

à l'adresse mail suivante :

pointsdevue@causses-et-cevennes.fr

Rendez-vous **cet automne** lors de rencontres pour partager nos perceptions

Conditions de participation :

2 photos maximum par personne

Photos sous format numérique

Autorisation d'utiliser vos photos sur les supports liés à cette opération



Organisation
des Causses et Cévennes
patrimoine culturel de l'agglomération
du 12 septembre 2014



Les Causses & les Cévennes
patrimoine culturel de l'agglomération
du 12 septembre 2014



CAUSSES RESIDENCIAUX

Association des
Chercheurs et
Généalogistes des
Cevennes

RENCONTRE TRIMESTRIELLE SAINTE-CROIX-DE-CADERLE (30460)

Samedi 21 mai 2016 à 9 h 30

Mairie



Entrée libre et gratuite

PROGRAMME

- 9h00 - 9h 30** **Accueil des participants.**
- 9h 45 -** **Mot d'accueil du président**
Réponse de Mr Ludovic MOURGUE, Maire.
- 10h 00 - 10h 45** **Point de la situation ACGC par le président et tour de table.**
- 11h 00** **Dans l'église du village, (50 m)conférence de Pierre VALETTE,**
Historien local, sur l'histoire de ce sanctuaire et des fouilles réalisées
récemment.
- 12h15 -** **Apéritif et Repas.**
- 15h 00 - 16h 30** **Visite du village commentée et guidée par Pierre VALETTE et**
visualisation d'un film sur le village (20mn).
- 17 h 00** **Clôture de la rencontre.**



Nous remercions la municipalité pour son accueil.



Site ACGC <http://site.acgc.free.fr>

La Festo del País

Tic tac, tic tacque se passe-t-il

le Dimanche 22 mai à Ste Croix ?

La randonnée Pédestre et son Marché Artisanal

tant attendus.

L'avez vous bien noté sur votre planning...?

Top départ 8h30 :

- 1 Rando de 4h environ pour les plus avertis,
- 1 Balade historique guidée par Pierre Valette.



Au retour vous pourrez flâner, discuter avec le savoir faire des artistes, artisans d'art et déguster des produits du terroir sur notre marché à ciel "ouvert" :

- ♦ Tapenade, vin, biscuits, pèlardons, produits à base de châtaigne,
- ♦ peintres, bijoux, tourneur de bois, coutelier, cuir etc seront au rendez-vous.

La qualité, la créativité, l'originalité et le professionnalisme.



Après l'effort le réconfort autour de notre buvette ombragée et d'un repas à :

12 € et 8 € pour les enfants.

De nombreux jeux gratuits seront proposés aux enfants, le lapinodrome clôturera l'après midi récréative pour nos petits (1 lapin à gagner).

Nous sommes malheureusement contraints d'annuler la soirée de

Le Pont du Gard



Le Site du Pont du Gard propose aux communes gardoises de faire profiter à toutes leurs résidents et familles de bénéficier d'une carte d'accès gratuite au Site du Pont du Gard.

Cette carte comprend l'accès libre au Pont du Gard, l'entrée dans tous les espaces culturels du site : le Musée, Ludo, Ciné, le Parcours «Mémoires de Garrigue», de même que l'entrée dans les expositions temporaires.

Elle leur permettra également de bénéficier **de 20% de réduction sur les billets de tous les spectacles et activités culturelles payantes.**

Ils pourront venir toute l'année avec leur famille ou leurs amis, dans la limite de 5 personnes par visite.

Comment obtenir votre carte ?
Présentez-vous à l'accueil de
votre Mairie, avec :

- Un justificatif de domicile
- Votre carte grise ou numéro d'immatriculation

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 06.11.2015

L'an deux mille quinze, le six novembre à quatorze heures,
Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. JULIEN Edmond, le maire.

Étaient présents : Mme AURIOL Violette, M. GRANIER Pierre, M. JULIEN Edmond, Mme MARTIN Jacqueline, Mme MAZEL Marcelle, M. MENDRAS Bruno, M. MOURGUES Ludovic et Mme VERDIER Nicole.

Absent avec pouvoir : M. ROUSSET Charly pouvoir à Mme AURIOL Violette,
Mme SOUSTELLE Maryline pouvoir à M. MENDRAS Bruno.

Secrétaire de séance : M GRANIER Pierre.

Ordre du jour :

- 1° /Prise de parole par le maire et le 1^{er} adjoint,
- 2°/ Démission de M. CREMER Pascal : Désignation délégués au SIAEP, SIVOM, Parc National des Cévennes.
- 3°/Désignation présidents commissions communales,
- 4°/ Participation Natura 2000,
- 5°/ SMEG : principe de la redevance réglementée pour chantier provisoire,
- 6°/ SMEG : participation renforcement réseau BT Poste Montvaillant TR.2.
- 7°/SIAEP de Lasalle : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau Potable 2014,
- 8°/Point finances,
- 8.1° / Décision Modificative : Budget M 49,
- 8.2 °/Modification régie de recette,
- 9°/ Vente DVD film documentaire,
- 10 °/ Questions diverses

1°/ Prise de parole par le maire et le 1er adjoint

- Lecture est faite du compte rendu du conseil municipal du dix juillet deux mille quinze, par le maire. **Les conseillers présents lors de ce conseil municipal adoptent le compte rendu à l'unanimité.**

- Le maire demande l'ajout d'une question n° 11 : **Modifications des statuts d'Alès Agglomération**, à l'ordre du jour. Le conseil municipal à l'unanimité accepte le rajout de cette question.

- **M. Julien Edmond, maire**, remercie les conseillers municipaux, de leur présence, de leur soutien et du travail effectué pendant son absence. Il remercie M. Mendras Bruno, 1^{er} adjoint et Mme Auriol Violette, 2^{ème} adjointe, qui ont assuré son remplacement et assumé la gestion quotidienne de la mairie. Il remercie les employés municipaux pour leur investissement.

- **M. Mendras Bruno, 1^{er} adjoint**, indique que pendant l'absence de M. Julien Edmond, le maire, il y a eu deux conseils municipaux qui ont générés des décisions importantes. Ces décisions ont toutes été validées par le maire. La responsabilité qu'il a du prendre, en tant que 1^{er} adjoint au maire, a été difficile et complexe. Il a pu être soutenu par Mme Auriol Violette, 2^{ème} adjointe et M. Granier Pierre et collaborer avec eux sur certains dossiers.

La municipalité a besoin d'un conseil soudé et pour l'avenir il espère que la « solidarité » sera le maître mot de l'équipe municipale.

2°/ Démission de M. CREMER Pascal :

M. le maire fait part de la démission de M. Cremer Pascal reçue par courrier recommandé en date du 29 septembre 2015 suite à des problèmes de santé.

Il remercie M. Cremer Pascal pour son investissement dans les projets municipaux et en tant que président des commissions travaux et urbanisme. Il était élu depuis 2001.

2.1 Délégués aux syndicats ou organismes : Suite la démission de M. Cremer Pascal, conseiller municipal, il convient de désigner de nouveaux délégués représentant la commune aux différents syndicats ou organismes.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 06.11.2015

- **SIVOM de Lasalle** : 2 Délégués titulaires désignés : Violette Auriol et Nicole Verdier.
Mme Auriol informe que le nouveau président élu est M. Abbou. Il est à noter que la commune de Monoblet a demandé son retrait. Ce syndicat risque de disparaître par rapport à la mutualisation imposée par la loi Notre.

- **SIAEP de Lasalle** : 2 délégués titulaires désignés : Edmond Julien et Violette Auriol.

- **PNC** : 1 correspondant, Violette Auriol.

- **Natura 2000** : 1 correspondant, Bruno Mendras.

Le conseil municipal, à l'unanimité, Accepte les désignations citées ci-dessus.

2.2 Parc National des Cévennes : Convention d'application

La convention d'application 2015/2016 de la charte va être signée ce mardi 10 novembre à l'Agglo d'Alès.

Le conseil municipal, à l'unanimité, Autorise, le maire ou son représentant, à signer la convention d'application de la charte du Parc National des Cévennes.

3°/ Désignation présidents commissions communales, : Suite à la démission de M. Cremer Pascal, conseiller municipal, il convient de désigner de nouveaux présidents ou membres aux commissions communales.

Bulletin : Présidente : AURIOL Violette,

Membres : GRANIER Pierre, JULIEN Edmond, MENDRAS Bruno, ROUSSET Charly et Nicole VERDIER.

Travaux, Urbanisme : Président : Edmond JULIEN

Membres : tout le conseil.

Appel d'offres : Président : JULIEN Edmond,

Membres : 3 titulaires : AURIOL Violette, MENDRAS Bruno, MOURGUES Ludovic.

3 suppléants : MARTIN Jacqueline, ROUSSET Charly, GRANIER Pierre.

Il est proposé de remplacer l'appellation Service à la population (transport, lien intergénérationnel...) par Service à la population et relation publique :

Président : MENDRAS Bruno,

Membres : MARTIN Jacqueline, VERDIER Nicole, ROUSSET Charly.

Proposition commission archives : Président : MENDRAS Bruno,

Membres : AURIOL Violette, JULIEN Edmond, MAZEL Marcelle et VERDIER Nicole.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les désignations citées ci-dessus et la création de la commission archives.

4°/ Participation Natura 2000, : Le site Natura 2000 FR9101368 « Vallée du Gardon de St Jean », concerne pour une partie la commune de Ste Croix de Caderle. La demande de participation financière aux communes est calculée au prorata de leur surface dans le site Natura 2000. Le budget de l'animation du site Natura 2000 pour 2015 est de 46 028.45 €. La part d'autofinancement relevant des collectivités concernées est de 20 % soit 9 205.69 €.

La demande de participation financière s'élève à 279.01 € pour la commune de Ste Croix de Caderle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer financièrement au budget animation à hauteur de 279.01 € pour l'année 2015.

5°/ SMEG : principe de la redevance réglementée pour chantier provisoire, Monsieur le Maire tient à informer les membres du Conseil de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provi-

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire

Du 06.11.2015

soire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2014 permettant d'escompter dès 2015 à la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Il propose au Conseil :

De décider d'instaurer la dite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;

D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à la dite redevance.

6° / SMEG : participation renforcement réseau BT Poste Montvaillant TR.2.

M. Le maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux : renforcement réseau BT Poste Montvaillant TR.2. Ce projet s'élève à 140 161.54 € HT soit 168 193.85 € TTC

Définition sommaire du projet : Suite à la FPT d'ERDF en date du 25.07.2014, montrant les problèmes de distribution électrique sur la TR.2 soit le secteur Soubeyran, le SMEG projette le renforcement du réseau BTA du poste Montvaillant, réseau d'une longueur d'environ 1 km et ne pouvant plus satisfaire les demandes. Au vu de la FPT et des observations du BERE (ERDF), la solution préconisée dans cette zone boisée, est la construction d'une ligne HTA-souterrain depuis le poste existant « Vidourle » jusqu'à la zone en contrainte du Mas Soubeyran soit environ 1 080 ml. Cette liaison de section 150², qui peu permettre un futur bouclage, contrairement au 95², alimentera un poste type PSS-A de 100 KVA. Le choix d'un poste d'un poste PSS-A au lieu d'un PRCS vient de son alimentation HTAS en 150². Le réseau BTA existant sera raccordé au poste par un départ BTA-Souterrain en 150² sur environ 20 ml. Il sera prévu une ouverture du réseau BTA entre les 2 postes.

Conformément à ces statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Après avoir entendu le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à 140 161.54 €HT soit 168 193.85 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant projet, ainsi que l'état Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes

3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif, et qui s'élèvera à 161.54 €.

4. Autorise le maire à viser l'Etat Financier Estimatif, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenue des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.

5. Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel : - le premier acompte au moment de la commande des travaux, - le second acompte et solde à la réception des travaux.

6. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

7. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 13 250.40 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.

Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 06.11.2015

7°/SIAEP de Lasalle : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau Potable 2014,

M. le maire fait part au Conseil Municipal qu'un rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement doit être réalisé annuellement. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de Lasalle dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice. Le cabinet d'études Gaxieu a rédigé un rapport avec l'aide des services de Veolia et du secrétariat du SIAEP de Lasalle. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil syndical a approuvé ce rapport par délibération N° 02.24.09.2015 lors du conseil du 24 septembre dernier.

Le SIAEP est concernés par 6 communes, le nombre total d'abonnés est de 511 en 2014.

Il y a 23 abonnés au SIAEP sur la commune.

La ressource utilisée est une nappe souterraine captée au Pont de Salindres. Le volume prélevé en 2014 est de 148 316 m³.

Le rapport est disponible en mairie et consultable.

Après délibération, Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'approuver :

le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Lasalle de l'année 2014.

Réseau d'eau communal : La facturation a été faite en septembre 2015. La consommation de l'eau relevée est de septembre 2014 à septembre 2015. Eau facturée à l'ensemble des 44 abonnements : 3 625 m³ (2014 de 4 624 m³). Il a été constaté entre 2014 et 2015 un pique de consommation dû à une grosse fuite au niveau de la colonie de la fontanelle.

8°/Point finances,

8.1 Présidence de la commission finances :

M. Julien Edmond souhaite désigner M. Mendras Bruno président de la commission finances.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les désignations citées ci-dessus et la création de la commission archives.

M. Mendras Bruno propose de fixer la prochaine date de la commission finances :

Le conseil fixe la prochaine commission finances au Vendredi 11 décembre 2015 à 14h00,

Et le prochain conseil municipal au vendredi 18 décembre 2015 à 14h00.

8.2 TEOM : La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) a remplacé la REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) depuis le 1er Janvier 2015, vous ne recevez plus un avis à payer pour la REOM.

Le paiement de la TEOM s'effectue en même temps que la taxe foncière. Si vous prenez votre taxe foncière de 2014 vous pouvez constater qu'il y avait une colonne vide intitulée TEOM, celle ci est complétée pour 2015 et le montant s'additionne à la taxe foncière. Pour le calcul : il faut prendre la base (montant situé en haut des colonnes de la taxe foncière) et y appliquer le taux de 16.92 %, au montant obtenu il faut ensuite ajouter 8 % qui sont les frais de gestion de l'ETAT et vous obtenez le total de la TEOM 2015 pour le logement concerné. Par exemple si la base du foncier bâti pour une maison est de 1600, cela donne : $1600 \times 16.92 \% = 270.72$, on additionne 8 % de cette somme pour le total : $270.72 \times 8 \% = 21.66$ soit au total : $270.72 + 21.66 = 292.38$ EUR c'est le montant total de la TEOM pour ce logement.

Les propriétaires ayant des locataires, sont en droit de répercuter le montant de la TEOM dans les charges locatives.

8.3 Schéma Départemental de Coopération Intercommunal du Gard (SDCI) (découlant de la loi Notre)

La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) qui vont redéfinir la carte des intercommunalités.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire

Du 06.11.2015

Le projet de SDCI élaboré par le préfet a été adressé pour avis aux communes concernées par les propositions de modification de la situation existante.

- **Alès Agglo : Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable** au nouveau SDCI proposant la fusion de la Communauté d'Agglomération d'Alès Agglo avec la Communauté de Communes des Hautes Cévennes, la Communauté de Communes Vivre en Cévennes et avec la Communauté de Communes du Pays Grand Combien.

Le conseil municipal argumente ce vote : La commune a déjà choisi le 1er janvier 2013 son rattachement à la Communauté d'Agglomération d'Alès Agglo (de 16 à 50 communes) suite à l'application de la réforme territoriale. Elle tente depuis 2 ans de trouver sa place dans ce nouvel espace géographique.

Ce regroupement proposé ne favorisera pas notre commune déjà éprouvée par des contraintes budgétaires... Ce passage difficile lié à ce nouvel aménagement (de 50 à 75 communes, de 100 000 à 130 000 habitants) n'est pas fait pour nous rassurer, loin de là !!!!

Tout va trop vite, alors que nous n'avons même pas trouvé nos marques à 50 !!!! Nous voulons exister et conserver notre identité, cette fusion ne semble pas aller dans notre intérêt.

- **Syndicat Mixte d'Electricité du Gard : Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable**

au nouveau SDCI proposant la fusion du SMMEG avec Nîmes et Uzes.

- **D'FCI : Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable**

au nouveau SDCI proposant la fusion des SIVU Chamborigaud, Générargues, Laval-Pradel, Cendras + extension Ste Croix de Caderle, La Grand Combe, St Martin de Valgagues.

8.4 °/Modification régie de recette, : La régie instituée pour l'encaissement des produits de copies, de dons, de l'ouvrage, et de l'achat de bulletin « Crucicaderlien » par délibérations du 02 décembre 2005, du 04 septembre 2009, du 10 septembre 2010 et du 10 juillet 2015.

Vu la nécessité de régulariser les encaissements,

Vu les tarifs en vigueur institués concernant :

- la location de la salle Fernand Volpelière,
- la location des chauffages,
- la location de la chapelle,

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, de compléter l'article 1 de la délibération du 02 décembre 2005, concernant la création de la régie de recette permettant :

- l'encaissement de : la location de la salle Fernand Volpelière, la location des chauffages, la location de la chapelle.

8.5 Point régie : Point au 02.11.2015 : Total encaissement régie de recettes : 1 669.70 €

- **40 livres** 720 € : 10 en dépôts vente, 6 secrétariat, 3 concerts, 6 journée camp des balmes, 5 rencontre La Fontanelle, 10 journée du FIRA.

- **4 Locations SFV** : 420 € (2 à 70 € et 2 à 140 €)

- **2 Locations de chauffage** : 80 €

- **50 Copies** : 10.50 €

- **2 Crucicaderlien** : 10 €

- *participations des associations pour les placards dans l'ancienne citerne de la mairie* 108.60 € x 2

- **Dons : 212 €**

Association Les Amis du Temple : 100 €

Boite chapelle : 51 €

Association La Fontanelle : 44 €

Mmes JAQUIER et PERIGNON : 9 €

Association Camp des Balmes : 8 €

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 06.11.2015

Le conseil municipal, décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **D'accepter** les dons, pour un montant de deux cent douze euros (212 €)
- De remercier publiquement les associations : du Camp des Balmes, des Amis du Temple, du FIRA, de la colonie La Fontanelle et Mmes Jaquier Nicette et Perignon Claire et les donateurs inconnus.

Mme Auriol Violette demande qu'une information soit inscrite sur la boîte en bois dans la chapelle.

8.6°/ Décision Modificative : Budget M 49 :DM n° 1

Régularisation montant du 002 (report excédent) sur le budget de l'eau en section de fonctionnement recettes :

Diminution du 002 : - 100

Augmentation du 7011 : + 100

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative n° 1 sur le budget de l'eau.

9°/ Vente DVD film documentaire :Mme Auriol Violette chargée de ce dossier donne les deux devis reçus pour la réalisation du dvd du film documentaire.

- Pour 100 dvd : montant du devis : TTC 600.00 €

- Pour 50 dvd : montant du devis : TTC 480.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à ces devis.

Le sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine commission finances.

10°/ Questions diverses

- **Election régionales** : Le maire demande aux conseillers présents de bien vouloir s'inscrire sur le tableau pour tenir le bureau de vote le Dimanche 06 décembre 2015 de 08h00 à 18h00.

- **Vente terrain Chavoix** : le maire fait part de son intention d'acquérir une partie des terrains de la propriété de M. Chavoix qui est en vente. **Le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas donner suite** à cet achat au vu des finances communales.

- **Orange** : contrôle de la réception du réseau mobile : le maire fait part qu'un technicien de Directique, pour les 4 opérateurs : Bouygues Telecom, Free mobile, Orange et SFR, est venu faire des relevés sur la couverture du réseau mobile. Mme Auriol Violette présente fait le compte rendu de ces mesures :

Les communes considérées couvertes doivent obtenir au moins 50 % d'appels passés « acceptables » pour au moins un opérateur.

Bouygues a obtenue 4/7, free mobile 5/7, Orange 6/7 et SFR 3/7.

Les mesures ont été réalisées selon le protocole à maximum 500 m du centre village. Suivant ce protocole ARCEP Zones Blanches, la commune est considérée couverte par la téléphonie mobile.

- **Stationnement caravane** : Le maire rappelle que le stationnement de caravane est interdit sans autorisation et de ce fait illégal. Il informe le conseil qu'il a rencontré en mairie M. Belloc, propriétaire d'une caravane stationnée sur la commune. Considérant sa situation et sa bonne foi, il a autorisé à titre exceptionnel, le stationnement de sa caravane jusqu'au 30 avril 2016, dernier délai, sans aucune autre dérogation. Un courrier daté du 25.09.2015 a été transmis à M. Belloc, il en a pris connaissance et a contresigné cette lettre en date du 15.10.2015.

- **Chantier sur la RD 153** : Le maire fait part que les travaux seront terminés Lundi 09 novembre 2015 au soir.

- **SIAEP de Lasalle** : le maire fait part que les travaux de construction du local du surpresseur vont très prochainement débuter.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 06.11.2015

Tour de table :

- **Lettre anonyme** : Mme Martin Jacqueline indique qu'une lettre non signée, a été diffusée sur la commune. La forme et le fond de cette lettre sont inacceptables et intolérables.

Le maire fait part que la gendarmerie a été prévenue.

Le conseil municipal dans sa totalité condamne vivement cette lettre.

- **Bulletin** : Mme Auriol Violette fait part que le bulletin n° 39 de novembre 2015 est terminé ; il sera distribué dès lundi 09 novembre 2015.

- **Panneau chapelle** : Mme Auriol Violette fait part que l'association des Amis du Temple a pris en charge le duplicata des panneaux de l'intérieur de la chapelle afin de les poser à l'extérieur pour un montant de 744 €.

- **Taxe Aménagement** : M. Mendras Bruno fait part que chaque année la commune a la possibilité de fixer un nouveau taux de la Taxe Aménagement avant le 30 novembre de l'année en cours. La Taxe Aménagement s'applique aux autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables) déposées en mairie pour des opérations de construction, reconstruction, agrandissement ou aménagement. Cette taxe comporte une part communale et une part départementale.

Le taux communal voté pour 2015 est de 2.5 %. Il propose de ne pas augmenter ce taux pour l'année 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux de la Taxe Aménagement pour 2016.

- **Journée de « J'aime ma commune » : 19.09.2015** : Afin de combler le déficit public l'état a engagé une baisse des dotations versées aux communes sur 3 ans (2014 - 2015 - 2016). Une journée nationale d'action a été organisée par l'Association des Maires du Gard sous le slogan « J'aime ma commune », qui invitait les citoyens à venir rencontrer les élus de leur commune. À Ste Croix de Caderle une réunion publique a réuni une vingtaine de personnes.

M. Mendras Bruno tient à faire part que ces manifestations de soutien aux communes, ont permis le maintien de la Dotation Globale de Fonctionnement pour l'année 2016 au même niveau que 2015.

Il fait part qu'une autre réunion publique « J'aime ma commune » sera organisée dans le courant du 1^{er} semestre 2016.

- **Le Jour de la nuit : 10.10.2015** : M. Mendras Bruno était présent à cette manifestation prévue depuis de long mois. Il regrette que celle-ci n'ait pas eu de succès (3 personnes), par manque de communication certainement. Le guide présent était rémunéré par le Parc National des Cévennes (deniers publics). Le contenu et le déroulement étaient très intéressants et originaux.

- **Michel Siffre : spéléologue renommé** : Nous avons eu l'honneur de recevoir à Sainte croix de Caderle Michel SIFFRE, explorateur souterrain, aventurier et scientifique français. Il parcourt la grotte du parc Impérial (Nice), et se passionne pour la spéléologie. En 1962, il réalise l'expérience de temps, deux mois claustré au fond du gouffre de Scarasson, sans repères temporels, sur un glacier. En 1999, il réalise une autre expérience « hors du temps » dans une galerie de la grotte de Clamouse (Hérault) durant 69 jours. Il est aussi l'auteur de nombreux ouvrages tel que : Hors du temps. L'expérience du 16 juillet 1962 au fond du gouffre de Scarasson par celui qui l'a vécue, Julliard, 1963. Des merveilles sous la terre, Hachette, cop. 1976. A la recherche de l'art des cavernes du pays Maya, A. Lefevre, 1979 Découvertes dans les grottes mayas, Arthaud, 1993... Nous réservons un sujet sur Michel SIFFRE dans notre prochain Crucicaderlien.

- **FIRA : 01.11.2015** : M. Mendras Bruno fait part que l'association le FIRA a obtenu, après validation des conseillers, et ce à titre exceptionnel, le droit d'utiliser gracieusement la salle Fernand volpelière pour organiser un repas dans la cadre d'une randonnée.

M. Mendras Bruno a reçu le FIRA, a fait une visite du village et présenté le film documentaire. 20

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 06.11.2015

Cet accueil a été très apprécié par les personnes présentes, et à cette occasion 10 ouvrages « Le sanctuaire chrétien » ont pu être vendus (180 €). Nous remercions le FIRA et son président M. Lucien Affortit pour cette action.

11°/ Modifications des statuts d'Alès Agglomération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1424-1-1, L. 1424-35, L. 5211-17 et L. 5211-20 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment l'article 97 ;

Vu les arrêtés préfectoraux n°2012-285-0011 du 11 octobre 2012 et n°2012-346-0001 du 11 décembre 2012 portant création de la Communauté d'Agglomération ALES AGGLOMÉRATION, issue de la fusion de 4 Établissements Publics de Coopération Intercommunale et de 5 communes extérieures ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-044-0002 en date du 13 février 2013 portant approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération ALES AGGLOMÉRATION ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-325-0010 en date du 21 novembre 2013 portant abrogation de la disposition relative à la prise en charge des contingents communaux versés aux centres d'incendie et de secours, inscrite dans les statuts de la communauté d'agglomération ALÈS AGGLOMÉRATION ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014-365-0010 du 31 décembre 2014 portant approbation des statuts d'Alès Agglomération ;

Vu la délibération C 2014_10_16 du conseil de communauté d'Alès Agglomération en date du 25 septembre 2014 portant modification statutaire, détermination de la nouvelle rédaction des compétences et lancement de la procédure de révision statutaire ;

Vu la délibération C 2015_09_10 du conseil de communauté d'Alès Agglomération en date du 9 octobre 2015 portant lancement de la procédure de modification statutaire – modification du siège – transfert de la compétence en matière d'incendie et de secours ; Vu la requête n° 1400232 en date du 22 janvier 2014 formée au Tribunal Administratif de Nîmes par Alès Agglomération demandant l'annulation de l'arrêté préfectoral n°2013-325-0010 en date du 21 novembre 2013 Vu la requête n°1500671 en date du 27 février 2015 formée au Tribunal Administratif de Nîmes par Alès Agglomération demandant l'annulation de l'arrêté préfectoral n° 2014-365-0010 du 31 décembre 2014 ;

Vu les statuts d'Alès Agglomération ; Vu la notification en date du 22 octobre 2015 de la délibération du 9 octobre 2015 de la Communauté d'Alès Agglomération à la commune de Ste Croix de Caderle relative à cette modification statutaire ;

Considérant que cette modification statutaire devra être approuvée par une majorité qualifiée de membres d'Alès Agglomération dans les mêmes conditions de majorité qualifiée que pour la création de l'établissement, à savoir les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de l'établissement ou la moitié des conseils municipaux représentant au moins les deux tiers de la population totale de l'établissement et l'accord de la commune représentant plus d'un quart de la population ;

Considérant que les communes membres de la Communauté d'Alès Agglomération disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du conseil de communauté pour se prononcer sur ces nouveaux statuts et que le défaut de délibération du conseil municipal dans ce délai vaudra approbation des statuts ;

Considérant de ce fait que le conseil municipal de la commune de Ste Croix de Caderle doit se prononcer sur le projet de modification statutaire d'Alès Agglomération, ayant trait au changement du siège et au transfert de la compétence en matière d'incendie et de secours, adopté lors de la séance du conseil communautaire du 9 octobre 2015 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver la modification statutaire adoptée par le conseil de communauté d'Alès Agglomération lors de sa séance du 9 octobre 2015, à savoir :

De modifier l'article 3 des statuts d'Alès Agglomération, en le rédigeant ainsi : « Le siège de la Communauté est fixé, Bâtiment ATOME, 2 rue Michelet 30100 Alès. En application des dispositions de l'article L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Com-21

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 06.11.2015

munauté peut se réunir au Bâtiment ATOME, 2 rue Michelet à Alès, ou dans tout autre lieu choisi par le Conseil de Communauté dans l'une de ses communes membres. Le siège de la Communauté pourra être transféré à la suite d'une modification statutaire conforme aux dispositions de l'article L. 5211-20 du CGCT. »,

De modifier le 12) de l'article 4-3 des statuts d'Alès Agglomération en procédant au transfert de la compétence supplémentaire en matière de sécurité publique et risques majeurs ainsi rédigée : « a) Prise en charge des contributions au budget du service départemental d'incendie et de secours des communes membres, dans les conditions définies aux articles L. 1424-1-1 et L. 1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales »,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 18.12.2015

L'an deux mille quinze, le dix huit décembre à quatorze heures,
Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. JULIEN Edmond, le maire.

Étaient présents : Mme AURIOL Violette, M. GRANIER Pierre, M. JULIEN Edmond, Mme MARTIN Jacqueline, Mme MAZEL Marcelle, M. MENDRAS Bruno, M. MOURGUES Ludovic et Mme VERDIER Nicole.

Absents avec pouvoir : M. ROUSSET Charly pouvoir à Mme AURIOL Violette, Mme SOUSTELLE Maryline pouvoir à M. MENDRAS Bruno,

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Jacqueline.

Ordre du jour

- 1°/ Tarifs 2016,
- 2°/ Dissolution du CCAS,
- 3°/ Dossier demande de subvention,
- 4°/ Schéma de mutualisation,
- 5°/ Vœux 2016,
- 6°/ Questions diverses :
 - ♦ Fermeture trésorerie,
 - ♦ Limitation tonnage chemin du Campel....

Lecture est faite du compte rendu du conseil municipal du six novembre deux mille quinze, par le maire.

Les conseillers présents lors de ce conseil municipal adoptent le compte rendu à l'unanimité.

Avant d'entamer l'ordre du jour :

Elections régionales : Bruno MENDRAS président du bureau de vote à l'occasion des élections régionales remercie chaleureusement tous les conseillers pour leur présence lors de la tenue du bureau de vote les dimanches 6 et 13 décembre 2015. Les résultats du 2^{ème} tour sont les suivants : 104 inscrits, 72 votants, 1 nuls, 71 exprimés

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 18.12.2015

Mr MENDRAS Bruno, président de la commission finances :

Rappelle que lors de la commission finances du vendredi 11 décembre 2015, le résultat provisoire du compte administratif 2015 "fonctionnement" est déficitaire d'environ 13 000 €. Suite à une projection du Budget prévisionnel 2016 "fonctionnement", le manque est estimé à environ 30 000 € pour équilibrer le budget.

Mr Bruno MENDRAS prévoit :

- une réunion en début d'année,
- l'organisation d'une réunion publique après le vote du budget prévisionnel 2016.

1°/ Tarifs 2016 : La commission finances réunie le vendredi 11 décembre 2015 propose au conseil municipal de fixer les différents tarifs pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver les nouveaux tarifs 2016 à compter du 1er janvier 2016 comme suit :

✓ Concessions caveau et urne

- 130 € le m² pour les caveaux (cinquantenaire), (120 € le m² en 2015) ;
- 65 € l'emplacement urne (60 € en 2015).

✓ Photocopies :

Copie NB A4 : 0,15 € / page	Copie couleur A4 : 0.30 €/page
Copie NB A4 R/V : 0,20 €/page	Copie couleur A4 R/V : 0.40 €/page
Copie NB A3 : 0,20 €/page	Copie couleur A3 : 0.40 €/page
Copie NB A3 R/V : 0,35 €/page	Copie couleur A3 R/V : 0.70 €/page

Association de la commune : gratuit

Les photocopies pour la constitution de documents administratifs sont gratuites.

✓ Location Salle Fernand Volpelière :

Cauton pour les associations :	300,00 €
Cauton pour les privés :	600.00 €
Locataire habitant sur la commune :	70,00 €
Locataire habitant hors commune :	140,00 €
Association dont siège social hors commune :	140.00 €
Association dont siège social sur la commune :	gratuit
ERF :	70.00 € (nouvelle disposition)

✓ Prix de l'eau - Budget M 49 :

Abonnement compteur :	160,83 € HT
Abonnement compteur la Fontanelle :	321,67 € HT
Tarif M3 eau :	0.7360 € HT (rappel 2015 =0,61334 € HT)

✓ Location des chauffages (2 chauffages à disposition) :

Association ou personne hors commune : 60€/jour/chauffage,
Association ERF pour utilisation hors commune : 40€/jour/chauffage,
Cauton de 1 500 €/chauffage,
Association dont siège social sur la commune : gratuit,

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 18.12.2015

✓ Location Chapelle :

Association ou personne hors commune : 140€/jour (sans chauffage),
Association ou personne hors commune : 280€/ jour (avec chauffage),
Caution de 3 000.00 €.

✓ Bulletin « Crucicaderlien »

- 5€/bulletin : personne extérieure à la commune,
- Gratuit pour les habitants de la commune et 5€ pour tout exemplaire supplémentaire,
- Envoi contre timbres pour les résidents secondaires.

✓ Loyer 2016 :

Monsieur le maire propose au conseil municipal de suivre l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2014 afin d'établir le nouveau montant du loyer.

Le calcul est présenté comme suit :

Source Insee

Indice de référence du 3^{ème} trimestre 2014 : 125.24

Indice de référence du 3^{ème} trimestre 2013 : 124.66

Loyer 2015 : 245.34 € / mois

$[(\text{loyer mensuel 2015}) \times (\text{indice 3eme trim 2015})] / (\text{indice 3 ème trim 2014}) = \text{nouveau loyer mensuel.}$

$(245.34 \times 125.26) / 125.24 = \mathbf{245.38 \text{ €/mois.}}$

°/ Finances : acceptation des dons en soutien à la commune : La commission finances réunie le vendredi 11 décembre 2015 propose au conseil municipal d'accepter les dons suivants :

- ✓ M et Mme BOLLE Christian : 50 €,
- ✓ M et Mme LEDUC Jacques : 20 €,
- ✓ M et Mme VALETTE Pierre : 20 €,
- ✓ M HOLLARD Jean-Marc : 30 €,
- ✓ L'association La Festo del País : 50 €.

Le conseil municipal, décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'accepter les dons, pour un montant de cent soixante et dix euros (170€)
- De remercier publiquement M et Mme BOLLE Christian, M et Mme LEDUC Jacques, M et Mme VALETTE Pierre, M HOLLARD Jean-Marc et L'association La Festo del País.

Violette Auriol propose d'apposer quelques mots sur la boîte à la chapelle pour nos généreux donateurs. Après débat, le conseil municipal décide « *Soutien à la mairie pour l'entretien et le maintien du patrimoine* ».

2°/ Dissolution du CCAS : La loi NOTRÉ portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République donne la possibilité aux Communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de dissoudre le CCAS de la Commune en fin d'exercice 2015 soit au 31 décembre 2015.

Les attributions auparavant dévolues au CCAS seront exercées directement par la

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 18.12.2015

Commune.

Violette Auriol demande s'il est possible d'avoir des actions sociales sans budget CCAS. Le maire rappelle que le budget du CCAS n'est plus voté depuis plusieurs années, seul un reliquat d'excédent est voté au compte administratif d'un montant de 772.61 € et que les différentes actions sociales (bourses aux familles, cadeaux aux aînés ...) ont toujours été supportées par le budget communal.

3°/ Dossiers demande de subvention :

✓ **Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux 2016 (DETR) Préfecture du Gard Extension du cimetière** : Le maire propose au conseil municipal de déposer un dossier au titre de la DETR 2016 pour les travaux d'extension du cimetière.

La limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi 15 janvier 2016.

Le conseil municipal décide de réunir une commission travaux afin de pouvoir étudier cette proposition et prendre sa décision.

✓ **Amende de police : Conseil Départemental du Gard**

Reprise place du haut : Le maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre de reversement des recettes des amendes de police. Cette subvention est attribuée pour des travaux de sécurisation des usagers de la route. Elle est versée automatiquement sans justificatifs de paiements.

Le conseil municipal décide de réunir une commission travaux afin de pouvoir étudier cette proposition et prendre sa décision.

La date de la prochaine **commission travaux** est fixée au Vendredi 08 janvier 2016 à 15h30.

Le prochain **conseil municipal** est fixé au **vendredi 15 janvier 2016** à 14h00.

4°/ Schéma de mutualisation :

Le maire n'ayant pas délivré tous les documents sur ce sujet pour permettre au conseil de décider, propose de reporter cet ordre du jour au prochain conseil.

Les documents seront transmis au conseil municipal par mail.

La date limite fixée pour délibérer était le 31 décembre 2015, l'avis donné par le prochain conseil ne sera donc pas pris en compte par Alès Agglo.

5°/ Vœux 2016 :

Le conseil municipal fixe la date des vœux au **Samedi 16 janvier 2015** :

- 15h00 projection du film "LE PÔLE EXPRESS",

- 16h30 présentation des vœux,

- 17h00 un goûter partagé offert par les élus.

Une invitation à la population sera envoyée début janvier.

6°/ Questions diverses :

✓ **Fermeture trésorerie** : La trésorerie de Lasalle sera définitivement fermée au 1^{er} janvier 2016 et transférée à la trésorerie de St Hippolyte du Fort.

✓ **Limitation tonnage chemin communal du Campel** : Le maire fait part de l'affais-

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 18.12.2015

sement au bord du chemin du Campel et pour des raisons de sécurité et de responsabilité il propose de limiter le tonnage sur le chemin communal du Campel. Le conseil municipal est favorable sur le principe d'une telle démarche mais demande au maire plus d'informations avant de prendre une décision.

Un avis sera demandé à la Direction Départemental des Territoires et de la Mer du Gard (DDTM).

✓ **SMEG- Travaux EDF poste Montvaillant** : Le maire fait part que les travaux prévus pour le renforcement électrique du poste de Montvaillant ont été modifiés dans les mêmes conditions financières. Les poteaux seront supprimés et le réseau sera souterrain.

✓ **NATURA 2000** : La prochaine réunion de Natura 2000 aura lieu le 14 janvier 2016 à 14h00 à St Jean du Gard.

✓ **Rencontre avec le Sous-Préfet : Mercredi 16 décembre 2015 à 10h30** : Le sous-préfet et la Direction Départemental des Finances Publiques ont convoqué le maire dans le cadre de la prévention des difficultés financières des collectivités locales. Edmond JULIEN et Bruno MENDRAS se sont rendus à cette convocation. Le sous-préfet a souligné que la commune ne pouvait pas dégager d'autofinancement depuis deux ans et à ce titre que les travaux d'investissement réalisés ont été assurés par des ressources telles que le prélèvement sur le fonds de roulement. La commune ne dispose plus d'aucune réserve et doit faire face à un endettement de 814 € / habitant. Il a vivement recommandé pour redresser la situation financière de faire une pause sur les investissements et une réduction des charges de fonctionnement à un niveau inférieur à celui des recettes afin de restaurer la capacité d'autofinancement. Le maire laisse la parole à Bruno MENDRAS.

- Nous avons fait comprendre lors de cet entretien que la commune avait bien pris la mesure de la situation financière et nous avons expliqué toutes les démarches déjà entreprises afin de réduire les dépenses et de tenter d'augmenter les recettes.

Un pré-bilan sur l'année 2015 et une projection pour le budget 2016 lui ont été présentés, visant à lui faire prendre conscience de nos difficultés à venir. Le sous-préfet constate les efforts réalisés et la situation future de nos finances, mais ne peut proposer ni solutions ni aides.

De plus, nous avons indiqué au Sous-Préfet que nous subissons directement les conséquences de La Loi Notré (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et du SDCI (Schéma départemental de coopération intercommunale).

Ce SDCI a fait l'objet d'une délibération défavorable par le conseil municipal.

✓ **Habitations illégales sur la commune** : Pierre GRANIER demande au conseil municipal d'avoir une réflexion sur les habitations illégales présentes sur la commune.

✓ **Maison de Santé Pluridisciplinaire de Lasalle** : Bruno MENDRAS en tant que délégué au comité de pilotage de la MSP était présent à la dernière réunion, il donne

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 18.12.2015

lecture du compte-rendu. Entre autre, il est demandé aux communes une participation financière pour les frais de fonctionnement d'un local au sein de la MSP. Ce local aura pour vocation d'accueillir des services et associations. (service départemental personnes âgées et personnes handicapées - CLIC des vallées cévenoles - assistance sociales du conseil départementale - association la Draille addictologie....) La participation pour Ste Croix de Caderle est estimé à 322.47 €/an, celle-ci sera soumise à délibération et son montant dépendra des décisions budgétaires 2016.

Il faut rappeler que cette participation est allouée pour un espace qui apporte des services à la population.

✓ **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau** : ce rapport est obligatoire pour le suivi du réseau, du prélèvement dans la ressource, de la détection de fuites...Il doit être établi chaque année, pour notre commune il est en cours d'élaboration.

✓ **Affaire scolaire** : Violette Auriol était présente à la commission scolaire d'Alès Agglomération. Afin de pouvoir participer à la vie éducative de nos enfants scolarisés à Lasalle, elle propose de demander à participer aux conseils de l'école primaire de Lasalle.

✓ **Prédic service** : Violette Auriol a reçu Prédic Service en mairie. Ce service est gratuit pour la commune il est financé par Alès Agglomération. C'est un service météo privé de proximité qui envoie des alertes.

Le conseil municipal devra réfléchir sur la nécessité ou pas de mettre en place un réseau d'alerte, notamment en cas de neige.

✓ **Commission bulletin** : prochaine réunion fixée au vendredi 22 janvier 2016 à 09h00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h00.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 08 avril 2016

L'an deux mille seize, le quinze avril à quinze heures,

Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. MOURGUES Ludovic, conseiller municipal, qui remplace dans la plénitude de ses fonctions, M. JULIEN Edmond, le maire, empêché, suite à sa démission de toutes ses fonctions au sein du conseil municipal, M MENDRAS Bruno, 1er adjoint, empêché suite à sa démission de toutes ses fonctions au sein du conseil municipal, Mme AURIOL Violette, 2ème adjointe, empêchée, suite à sa démission de toutes ses fonctions au sein du conseil municipal.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 15 avril 2016

Nombres de conseillers en exercice : six

Étaient présents : M. GRANIER Pierre, Mme MARTIN Jacqueline, Mme MAZEL Marcelle, M. MOURGUES Ludovic et M. ROUSSET Charly.

Absente avec pouvoir : Mme VERDIER Nicole pouvoir à MARTIN Jacqueline.

Secrétaire de séance : Mme MAZEL Marcelle.

Ordre du jour

- 1°/ Démission du maire, des adjoints, et d'une conseillère municipale,
- 2°/ Budget communal 2015 M 14 : compte de gestion et compte administratif,
- 3°/ Affectation du résultat M14,
- 4°/ Budget du service de l'eau M 49 2015 : compte de gestion et compte administratif,
- 5°/ Affectation du résultat service de l'eau M 49,
- 6°/ Taux communaux 2016,
- 7°/ Budget prévisionnel 2016 M14,
- 8°/ Budget prévisionnel 2016 M49,
- 9°/ Subventions voyage scolaire,
- 10°/ Avis schéma départemental de coopération Intercommunale du Préfet du Gard :
 - avis sur le nouveau périmètre d'Alès Agglo au 1er janvier 2017,
 - avis sur dissolution du SIAEP de Lasalle en 2020.
- 11°/ Questions diverses.

Lecture est faite du compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2015 par Ludovic MOURGUES.

Les conseillers présents lors de ce conseil municipal adoptent le compte rendu à l'unanimité.

1°/ Démissions du maire, des adjoints et conseillère municipale :

Ludovic MOURGUES, rappelle les faits :

Suite à une réunion de travail du vendredi 11 mars à 14h00 :

- *vendredi 11 mars 2016 à 14h00* : M MENDRAS Bruno a présenté, sa lettre de démission de 1^{er} adjoint et de conseiller municipal, aux conseillers et au maire, réunis ce jour.
- *Lundi 14 mars 2016* : M JULIEN Edmond a envoyé sa lettre de démission de maire, de conseiller municipal, de délégué communautaire et de président du SIAEP de Lasalle, au Préfet du Gard.
- *Le Mardi 15 mars 2016* : Mme AURIOL Violette a envoyé la copie de sa lettre de démission 2^{ème} adjointe et de conseillère municipale, adressé au **sous-préfet** du Gard.
- *Le Lundi 21 mars 2016* : Mme SOUSTELLE Maryline a déposé au secrétariat sa lettre de démission de conseillère municipale.

Les six conseillers municipaux restant ont élaboré une lettre d'information qui a été distribué à la population le 12 avril 2016.

Le 1^{er} tour des élections municipales partielles complémentaires aura lieu le dimanche 29 mai 2016.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 15 avril 2016

2°/ Compte de gestion et compte administratif 2015 M14

Les documents nécessaires aux votes de ce jour ont été envoyés aux conseillers avec la convocation de ce conseil municipal.

Ludovic MOURGUES, maire par intérim, présente le compte de gestion 2015, établi par le trésor public et le compte administratif 2015, établi par la commune.

La présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ces documents retracent l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Les résultats définitifs sont arrêtés tels que résumés ci-dessous :

Section de fonctionnement

Recettes : 74 844.82 €

Dépenses : 99 455.86 €

Déficit : - 24 611.04 €

Excédent reporté de 2014 : +41 799.21 €

Excédent total de clôture : + 17 188.17 €

Section d'investissement

Recettes : 58 937.52 €

Dépenses : 5 379.03 €

Excédent : 53 558.49 €

Déficit reporté de 2014 : - 46 384.94 €

Excédent total de clôture : 7 173.55 €

Excédent cumulé des deux sections : 24 361.72 €

Le conseil municipal observe un excédent de 772.61 € du budget annexe CCAS.

Vu la délibération n° 02.18.12.2015 concernant la dissolution du CCAS,

L'excédent sera affecté au budget communal 2016.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2015 adopté par délibération du conseil municipal du 03 avril 2015,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2015 présenté par la receveuse municipale,

Vu le compte administratif de l'exercice 2015 de la commune exécuté par Edmond JULIEN,

Ludovic MOURGUES, ne prend pas part au vote, et sort de la salle,

Jacqueline MARTIN met au vote le compte de gestion et le compte administratif 2015,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

D'approuver, le compte administratif et le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2015 du budget principal M14 de la commune.

D'affecter l'excédent du CCAS d'un montant de 772.61 € sur le budget 2016.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 15 avril 2016

3°/ Affectation du résultat M14

Affectation du résultat suite au Compte Administratif 2015 sur le Budget Principal 2016 M14.

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

L'affectation de résultat se fait de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, suite aux résultats de clôture de l'année N, et s'effectue sur le budget N+1, selon le besoin de financement de la section d'investissement.

Les résultats cumulés de clôture du budget M14 pour l'année 2015 :

Fonctionnement : Excédent total de clôture : + 17 188.17 €

Investissement : Excédent total de clôture : + 7 173.55 €

Au vu des résultats,

Considérant que la section d'investissement est excédentaire,

Ludovic MOURGUES, maire par intérim, propose, de ne pas affecter, une partie de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement au budget 2016 :

et de reporter, au budget 2016,

en section de fonctionnement au 002 (recettes) le montant de 17 188.17 € + l'excédent du CCAS de 772.61 € donc un total de 17 960.78 €,

en section d'investissement au 001 (recettes) le montant de 7 173.55 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

D'accepter la proposition de Ludovic MOURGUES,

De ne pas affecter de résultat de la section de fonctionnement vers la section d'investissement au budget 2016.

4°/ Compte de gestion et compte administratif du service de l'eau M 49 2015,

Ludovic MOURGUES, maire par intérim, présente le compte de gestion 2015, établi par le trésor public et le compte administratif 2015, établi par la commune.

La présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ces documents retracent l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Les résultats définitifs sont arrêtés tels que résumés ci-dessous :

Section de fonctionnement

Recettes : 17 154.54 €

Dépenses : 13 029.44 €

Excédent : 4 125.10 €

Excédent reporté de 2015 : + 28 489.96 €

Excédent total de clôture : + 32 615.06 €

Section d'investissement

Recettes : 8 918 €

Dépenses : 9 065.93 €

Déficit : 147.93 €

Déficit reporté de 2014 : - 104.89 €

Déficit total de clôture : - 252.82 €

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 15 avril 2016

Excédent cumulé des deux sections : + 32 362.24 €.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,
Vu le budget primitif 2015 adopté par délibération du conseil municipal du 03 avril 2015,
Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2015 présenté par la receveuse municipale,
Vu le compte administratif de l'exercice 2015 de la commune exécuté par Edmond JULIEN,
Ludovic MOURGUES ne prend part au vote, et sort de la salle,
Jacqueline MARTIN met au vote le compte de gestion et le compte administratif 2015,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,
D'approuver le compte administratif et le compte de gestion pour l'exercice 2015 du budget de l'eau M49.

5°/ Affectation du résultat M49

Les articles L.2311-5, R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.
L'affectation de résultat se fait de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, suite aux résultats de clôture de l'année N, et s'effectue sur le budget N+1, selon le besoin de financement de la section d'investissement.

Les résultats cumulés de clôture du budget M49 pour l'année 2015 :
Fonctionnement : Excédent total de clôture : + 32 615.06 €€
Investissement : Déficit total de clôture : -- 252.82 €

Au vu des résultats, considérant que la section d'investissement est déficitaire,
Ludovic MOURGUES, maire par intérim, propose d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement au budget 2016 : d'un montant de 252.82 € au 1068 (titre de recette en investissement sur BP 2016), et de reporter au budget 2016, en section de fonctionnement au 002 (recettes) le montant de 32 362.24 €, en section d'investissement au 001 (dépenses) le montant de 252.82 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité
D'accepter la proposition de Ludovic MOURGUES,
D'affecter de la section de fonctionnement vers la section d'investissement au budget 2016, le montant de 252.82€, par l'émission d'un titre de recette au compte 1068.

6°/ Vote des Taux des 3 taxes communales :

Suite aux commissions réunies le vendredi 1^{er} et 08 avril 2016,
Ludovic MOURGUES, rappelle les taux votés en 2015 soit :
Taxe d'habitation : 5.50 %,

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 15 avril 2016

Foncier bâti : 6.90 %,
Foncier non bâti : 57.63 %
Avec un produit obtenu en 2015 de 15 783 €.

Et propose, au vu de la situation financière de la commune d'augmenter les taux comme suit :

Produit attendu : 21 947 - 5 544 = 16 403 (coefficient de variation 1.018729)
Taux suivant coef TH : 7.13 Taux proposé TH : 7 %
Taux suivant coef TFB : 11.11 Taux proposé TFB : 10.90 % voté 4.90 (-6%)
Taux suivant coef TFNB : 58.71 Taux proposé TFNB : 57.63 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide
de voter les taux suivants qui rentrent en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016.
Taxe d'habitation : 7 %
Foncier bâti : 4.9 %
Foncier non bâti : 57.63 %

Ludovic MOURGURS, maire par intérim, fait part que sans l'augmentation des taux, le vote du budget, en équilibre, n'était pas possible.

Cette augmentation sera de l'ordre de 12% pour les contribuables, tous taux confondus (communaux, départementaux et intercommunaux).

Le budget aurait été saisi par la chambre régionale des comptes et afin d'équilibrer le budget aurait augmenté considérablement les taux (**cette procédure aurait engendré une période de 2 mois d'incertitude en attendant ces décisions**).

Le conseil municipal a choisit, dans la continuité de ce qui était déjà acté, de restreindre un peu plus les dépenses.

7° / Budget Principal M 14 2015

Ludovic MOURGUES fait part de la grande difficulté à élaborer et équilibrer le budget 2016.

Il rappelle que cela fait deux ans que des efforts sur les dépenses de fonctionnement sont réalisés **ne laissant plus beaucoup de marge**. Le fond de roulement (excédent cumulé en fonctionnement) est toujours en baisse ainsi que les dotations de l'état.

Ludovic MOURGUES, maire par intérim, présente le budget principal M14 2016 comme suit

Chap. 011 Charges générales :	26 545.78 €
Chap. 012 Charges de Personnel :	36 610.00 €
Chap 14 : FNGIR :	9 223.00 €
Chap. 65 Autres charges :	14 118.00 €
Chap. 66 Intérêts des emprunts :	5 810.00 €
Chap. 67 Charges exceptionnelles :	2 117.00 €
Total dépenses :	94 423.78 €

Investissement :

La section d'investissement est présentée par opérations mais elle est votée par chapitres.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire

Du 15 avril 2016

Opérations dépenses :

ONA Dépenses imprévues:	1 173.55 €
OPFI remboursement capital emprunts :	6 570.00 €
Op.020 Achat de matériel :	2 500.00 €
Op. 023 Travaux de voirie :	2 500.00 €
Op.028 Extension cimetièrre :	4 000.00 €
Op. 034 Travaux bâtiments communaux :	2 430.00 €
Total dépenses :	19 173.55 €

Opérations Recettes :

Opération financières (excédent reporté) :	7 173.55 €
Opération financières (FCTVA) :	12 000.00€
Total recettes :	19 173.55 €

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Principal 2016 du budget M14 présenté par M. Ludovic MOURGUES, maire par intérim.

7.1 Participation au loyer du local « Intervenants sociaux » Maison de Santé du secteur de Lasalle

Un local est mis à disposition aux intervenants sociaux et la MSP propose que le financement de ce local soit réparti entre les communes du secteur.

Ce soutien a pour but de mettre en place des vacances particulières.

La participation annuelle est de 6 900.00 € soit un loyer mensuel de 575 €/mois charges comprises. Le montant proposé pour la commune de Ste Croix de Caderle est de 322 €/an. Le conseil municipal propose de soutenir le financement de ce local à 50% du montant soit 161 € considérant que la population de Ste Croix de Caderle est autant usager de la MSP de Lasalle que de celle de St Jean du Gard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Propose de participer financièrement à hauteur de 161 € au loyer du local des « intervenants sociaux » de la Maison de Santé du secteur de Lasalle pour l'année 2016. Cette dépense est prévue au chapitre 65 du BP 2016.

8°/ Budget annexe de l'eau 2016 M 49

M Ludovic MOURGUES, maire par intérim, présente le budget annexe M49 2016, par chapitres, comme suit :

Fonctionnement

Dépenses

Chap. 011 Charges à caractère général :	20 000.00 €
Chap. 012 Charges de personnel :	5 000.00 €
Chap. 023 Virement à la section d'investissement :	13 149.24 €
Chap. 66 Charges financières :	600.00 €
Chap. 68 Dotations aux amortissements :	8 813.00 €
Total dépenses :	47 562.24 €

Recettes

Chap. 002 excédents reportés :	32 362.24 €
Chap. 70 Ventes d'eau :	8 000.00 €
Chap. 77 Produits exceptionnels (quote part subvention) :	7 200.00 €

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 15 avril 2016

Total recettes : 47 562.24 €

Investissement

Dépenses

Cpte 139 : amortissement : 7 200.00€

Cpte 1641 : emprunts : 3 000.00 €

Cpte 2156 : Matériel spécifique : 5 762.24 €

Cpte 213 construction : 6 000.00 €

Cpte 001 déficit reporté : 252.82 €

Total Dépenses : 22 215.06 €

Recettes

Cpte 021 vir. de la section de fonct. : 13 149.24 €

Cpte 1068 affectation de résultat : 252.82 €

Cpte 2813 Amortissements : 8 813.00 €

Total recettes : 22 215.06 €

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2016 du budget de l'eau M49 présenté par M. Ludovic MOURGUES, maire par intérim.

9°/ Subvention voyage scolaire :

L'école primaire de Lasalle demande le soutien financier pour l'organisation d'un séjour scolaire pour les classes de CE1/CE2 et CE2/CM1.

Ce séjour concerne 45 élèves, et à pour objectif la pratique de la voile et de la découverte de l'environnement marin, à Port Camargues du 17 au 20 juin 2016.

Le coût total/enfant s'élève à 300 €.

L'école sollicite les mairies à hauteur de 55 €/enfants résidants dans leur commune.

Ste Croix de Caderle est concerné par 3 enfants soit 3x 55€ = 165 € prévu au BP 2016 au chapitre 011.

Mme MARTIN Jacqueline étant concernée par le sujet ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une aide financière de 55 €/enfant à l'école primaire de Lasalle pour l'organisation du séjour à Port Camargues du 17 au 20 juin 2016..

3 élèves sont concernés par cette attribution de 55 €

(Stanisière Louanne, Mourgues Aymeric et Mourgues Corentin).

10°/ Avis schéma départemental de coopération Intercommunale du Préfet du Gard :

10.1 °/ Avis sur le nouveau périmètre d'Alès Agglo au 1er janvier 2017,

Ludovic MOURGUES, maire par intérim, propose de reporter le vote car ce sujet va être abordé au prochain comité des maire d'Alès Agglo (en vue d'harmoniser les votes).

10.2 °/Avis sur dissolution du SIAEP de Lasalle en 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 15 avril 2016

Considérant, que le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau potable de Lasalle est composé de 6 communes (en plus des 3 communes achetant de l'eau en gros) et que celui-ci s'étend sur 3 communautés de communes :

- St Bonnet de Salendrinques, Vabres, Ste Croix de Caderle et Thoiras font partie d'Alès Agglomération,
 - St Félix de Pallières qui adhère à la Communauté de communes Piémont Cévenol,
 - Lasalle qui adhère à la Communauté de Communes Causses-Aigoual-Cévennes. S Jean du Gard (Alès Agglomération), Fressac et Durfort (Piémont Cévenol) achètent de l'eau en gros.
- Demande le maintien du SIAEP de Lasalle au-delà du 1^{er} janvier 2020 (date programmée de dissolution par Monsieur le Préfet du Gard).

11 °/ Questions diverses.

- **Travaux de renforcement EDF sur le poste de Montvaillant** : la route départementale sera fermée pendant la semaine 16. L'accès restera ouvert au secours et aux riverains.
- **Compteurs Linky EDF** : Au vu des renseignements retenus à ce sujet, le conseil souhaite obtenir de plus amples informations et charge Jacqueline MARTIN d'obtenir plus d'informations.

Tour de table :

Pierre GRANIER :

- **Voitures sur l'aire de repos** en stationnement. Il serait utile de se renseigner sur la réglementation en vigueur concernant le stationnement longue durée et de rencontrer les propriétaires.
- **Affichage communal** : l'affichage réservé à la commune n'est pas hiérarchisé, il est incompréhensible et illisible. A revoir.

Jacqueline MARTIN :

- **Maison de santé du secteur de Lasalle** : présente avec Nicole VERDIER à la dernière réunion, elle fait un compte rendu comme suit :
La MSP a présenté le Label créé par la Direction Régionale Jeunesse et Sport « Ville, vivez, bougez » et plus précisément le dispositif « Bougez sur ordonnance ». Ce label sera affecté aux communes qui s'engagent dans des actions pour promouvoir l'activité physique sur leur territoire. Il s'agit de l'activité physique sous un volet de santé publique. La nouvelle loi de santé remet d'actualité les prescriptions médicales réalisées par les médecins pour de l'activité physique.

- **Habitation illégale** de M Belloc : échéance au 1^{er} mai 2016. Voir si on doit rencontrer le propriétaire du terrain qui est responsable. Prendre contact avec la Police rurale d'Alès Agglomération.

Ludovic MOURGUES :

- **Article Ales Agglo** : souhaite promouvoir le village dans un prochain article du journal d'Alès Agglo. Pierre GRANIER est chargé d'écrire cet article.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 16h45.

Chers Crucicaderliens,

Pour soutenir la commune, si vos proches, membres de votre famille ou amis, résidant hors commune, désirent recevoir le crucicaderlien, vous pouvez leur faire parvenir le coupon suivant :

✂-----

Je m'abonne et je soutiens la commune de Ste Croix de Caderle.

1 BULLETIN 5€

4 BULLETINS 20 €

Coordonnées d'envoi du bulletin :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Tel : _____

Mail : _____ @ _____

Je joins mon paiement :

*Par chèque d'un montant de _____ €
(à l'ordre du trésor Public)*

*En espèces d'une somme de _____ €
(en espèces pas d'envoi postal , dépôt au secrétariat conseillé).*

Date et signature du demandeur.

Quelques Numéros utiles

Mairie de Ste Croix de Caderle : 04.66.85.22.63,
mail : mairie-ste-croix30@wanadoo.fr, site : www.saintecroixdecaderle.fr
Pompiers : 112 (numéro européen d'un portable ou d'un fixe) ou 18
Gendarmerie : 17
SAMU (pathologie médicale) : 15
Maison de santé de Lasalle : 04.28.27.03.00
(secrétariat fermé le mercredi et vendredi après-midi)
Maison de santé de St Jean du Gard : 04.66.85.17.52
Alès Agglomération : 04 66 78 89 00, site : www.alescevennes.fr,
Office du tourisme intercommunal de LASALLE : 04.66.85.27.27,
Office de tourisme intercommunal de ST HIPPOLYTE du F.: 04.66.77.91.65,
Office de Tourisme de St Jean du Gard : 04.66.85.32.11,
Crèche Lasalle « Lou Péquélou » : 04.66.85.27.94,
Crèche St Jean du Gard « Les Canaillous »: 04.66.85.14.96,
Crèche de Thoiras : 04.66.52.61.68,
Déchetterie de Thoiras : 06.24.75.17.73
Toboggan centre nautique Alès : 04.66.9120.70,
Association Les Cocons (aide à domicile) : 04.66.30.13.19,
Centre Local d' Information et de Coordination Gérontologique
(CLIC) des Vallées Cévenoles Lasalle : 04.66.85.97.50,
Pole Accueil et services (PASS) Lasalle : (emploi, formation, insertion, internet) :
04.66.85.42.36,
Trésor Public de Lasalle: 04.66.85.20.65,
La Poste Lasalle : 04.66.85.20.00,
Préfecture de Nîmes : 04.66.36.40.40,
Sous-préfecture du Vigan : 04.67.81.67.00,
NTEC : 04.66.52.31.31
Edgard : 08.10.33.42.73,
DDTM Vigan: 04.67.65.99.30,
Info Energie de l'ADEME : 0 810 060 050,
ErDF dépannage : 0810 333 030,
Orange : SAV 1013, Accueil commercial : 1014, Assistance technique internet : 39 00,
CRAM : 0 821 10 34 34,
CAF : 0 820 25 30 10,
Pôle Emploi : 39 49,
Allo service public : 39 39,
Gard Alzheimer : 04.66.21.03.09,
Cancer Info service : 0810 810 821,
Drogue Info Services : 0 800 231 313,
Enfance Maltraitée: 119 ou 0 800 054 141,
Femmes info service, violences conjugales : 01.40.33.80.60,
Viols femmes informations : 0 800 059 595,
Fil Santé Jeune : 0 800. 235. 236,
Centre d'information Routière : 0 826 022 022,
Météo France : 32 50,
France Bleu Gard Lozère : 04.66.21.36.37,